



UFOLEP - SEINE
CRITERIUMS DEPARTEMENTAUX
AUX 2^e ET 1^{re} CATEGORIES

UFOLEP
CRITERIUMS NATIONAUX

I. — Critériums départementaux de l'UFOLEP-Seine.

20 mars et 24 avril - Blomet

Comme déjà annoncé dans un précédent bulletin l'UFOLEP-Seine, pour la première année, a fait disputer ses critères départementaux après avoir dévisé les nageuses et les nageurs en 2 catégories suivant les critères ci-dessous indiqués.

Pour cette saison, sont 1^{re} catégorie UFOLEP les jeunes réalisant les temps suivants :

BENJAMINS

(F nées en 55-54 — G nés en 54-53)

50 m brasse F : 1' ; G : 55''
50 m dos F : 55'' ; G : 50''
50 m libre F : 50'' ; G : 45''

MINIMES

(F nées en 53-52 — G nés en 52-51)

100 m papillon F : 2' 10'' ; G : 2'
100 m brasse F : 1' 55'' ; G : 1' 45''
100 m dos F : 1' 50'' ; G : 1' 40''
100 m libre F : 1' 35'' ; G : 1' 25''

CADETS

(F nées en 51-50 — G nés en 50-49)

100 m papillon F : 2' ; G : 1' 50''
100 m brasse F : 1' 50'' ; G : 1' 40''
100 m dos F : 1' 45'' ; G : 1' 35''
100 m libre F : 1' 30'' ; G : 1' 20''

JUNIORS - SENIORS

(F nées en 49 et avant)
(G nés en 48 et avant)

100 m papillon F : 1' 50'' ; G : 1' 35''
200 m brasse F : 3' 45'' ; G : 3' 25''
200 m dos F : 3' 35'' ; G : 3' 15''
100 m libre F : 1' 25'' ; G : 1' 15''

En outre le règlement de cette épreuve précise :

1) qu'un nageur classé 1^{re} catégorie dans un style et qui ne réalise pas le temps imposé dans un autre style, peut participer aux critères 2^e catégorie dans le 2^e style ;

2) que chaque nageur ne peut participer au maximum pour les critères 2^e et 1^{re} catégorie qu'à deux épreuves au choix entre la brasse, le dos ou le crawl plus l'épreuve en papillon ;

3) qu'il n'y a pas de 1^{re} catégorie en catégorie Poussin (F nées en 56-57 et G nés en 55-56).

II. — Critériums nationaux de l'UFOLEP.

Septembre 1966

Pour cette saison, la participation éventuelle aux critères nationaux prévus en septembre, est conditionnée par la réalisation au cours des critères départementaux des temps suivants :

BENJAMINS - MINIMES

100 m libre F : 1' 26'' ; G : 1' 17''
100 m brasse F : 1' 42'' ; G : 1' 32''
100 m dos F : 1' 30'' ; G : 1' 40''
100 m papillon F : 1' 52'' ; G : 1' 42''
Relais 4 x 100 m libre F : 5' 50'' ;
G : 5' 10''

CADETS

100 m libre F : 1' 22'' ; G : 1' 08''
100 m brasse F : 1' 36'' ; G : 1' 25''
100 m dos F : 1' 33'' ; G : 1' 20''
100 m papillon F : 1' 42'' ; G : 1' 27''

JUNIORS - SENIORS

100 m libre F : 1' 16'' ; G : 1' 06''
200 m brasse F : 3' 30'' ; G : 3' 10''
200 m dos F : 3' 15'' ; G : 2' 46''
100 m papillon F : 1' 40'' ; G : 1' 20''

RELAIS

CADETS - JUNIORS - SENIORS

4 x 100 m libre :
F : 5' 28'' ; G : 4' 32''
4 x 100 m 4 nages :
F : 6' 13'' ; G : 5' 20''

Pour la Fête
des Mères

LINE
votre fleuriste

natation

Temps très difficiles comme vous pouvez en juger, preuves des progrès de la nation à l'UFOLEP.

☆

TRAVERSEES DE SAINT-MAUR
A LA NAGE

A la suite d'un souhait émis par le comité directeur de la V.G.A., la commission de la section natation a accepté d'organiser une compétition intitulée « Traversées de Saint-Maur à la nage ».

Si tout va bien, car pour réaliser cette épreuve il faut entreprendre des démarches administratives pour obtenir les autorisations nécessaires et prendre des dispositions pour assurer la sécurité ; ces traversées auront lieu le dimanche 19 juin de 9 heures à 12 heures.

Les nageuses et nageurs nés en 1950 et après iront de la Baignade municipale (face à l'usine des eaux ; 22, quai du Parc à Saint-Maur) jusqu'au pont de Champigny, soit une distance de 1.200 m environ.

Les jeunes nés en 1949 et avant partiront du même endroit pour aller jusqu'au 135, quai de la Varenne, soit une distance de 2.200 m environ.

Cette épreuve est ouverte à tous les clubs affiliés à la Fédération française de natation. Pour les jeunes licenciés à la V.G.A. natation, ne pourront y participer que ceux et celles qui seront convoqués (en principe les F et G nés en 53 et avant).

De beaux prix récompenseront les premiers classés.

Un classement féminin et un classement masculin seront établis dans les 2 catégories d'âge. Chaque concurrent ne pourra participer qu'à une seule traversée.

Une coupe sera offerte au club qui prendra la 1^{re} place au classement général toutes catégories. Ce classement général sera déterminé par addition des places obtenues par les trois premiers et les trois premières de chaque club dans chacune des deux catégories ; le club réalisant le total minimum sera déclaré vainqueur. En cas d'égalité le vainqueur sera le club qui aura obtenu le total le plus faible dans la catégorie F et G nés en 1950 et après.

Enfin, si des difficultés rendaient impossibles le bon déroulement de cette compétition, celle-ci serait modifiée ou reportée ou annulée (exemple : eau trop froide, crue).